

CONTRAT DE FILIÈRE

CONCERTATION
TERRITORIALE
MUSIQUES ACTUELLES



OCTOBRE 2024 → FÉVRIER 2025

PREMIÈRE PHASE : SYNTHÈSE



QU'EST-CE QUE LE CONTRAT DE FILIÈRE MUSIQUES ACTUELLES ?

Le contrat de filière des musiques actuelles en région Hauts-de-France a été conçu afin d'instituer un dialogue pérenne avec les acteurs et actrices de la filière et la diversité des partenaires publics et privés, en s'appuyant sur un processus d'observation et de diagnostic.

Il permet de **produire et expérimenter des politiques communes, en soutenant des actions permettant de consolider et développer l'emploi, de favoriser la formation professionnelle ou de contribuer à la viabilité et à la diversité des modèles économiques** en Hauts-de-France.

L'enjeu de cette nouvelle forme de coopération est de travailler à la structuration de la filière en région, et notamment d'accompagner des structures qui ne répondent pas aux critères des dispositifs de droit commun. Ce contrat prend en compte les mutations et transformations du secteur et des pratiques, tout en intégrant les enjeux d'équité territoriale, d'égalité entre les femmes et les hommes, de droits culturels, de transition et développement durable.

Le contrat de filière Hauts-de-France réunit les trois signataires que sont la **Région Hauts-de-France, la DRAC Hauts-de-France, le Centre National de la Musique (CNM)**, ainsi que le pôle régional HAUTE FIDÉLITÉ.



DÉCOUVRIR, COMPRENDRE, POSTULER

Contrat de Filière Hauts-de-France

→ [HTTPS://WWW.HAUTE-FIDELITE.ORG/CONTRAT-DE-FILIERE](https://www.haute-fidelite.org/contrat-de-filiere)



La deuxième mouture du contrat (2023-2026) a été signée par les partenaires en juillet 2023.

Cette nouvelle période de quatre ans doit permettre à l'ensemble des partenaires de faire monter en puissance le contrat afin qu'il réponde au mieux aux enjeux de structuration de la filière régionale.

Dans le cadre du contrat de filière musiques actuelles Hauts-de-France, les partenaires partagent les objectifs suivants :

- d'élaborer et de mettre en œuvre de manière concertée un soutien stratégique à la filière en se basant sur des éléments de diagnostic co-construits ;
- de concevoir et mettre en œuvre des dispositifs (financiers et non financiers) ;
- de créer un espace d'échange, de réflexion et de prospection concernant le développement et les besoins de la filière.

Les concertations territoriales de 2016 (CROMA) ont permis d'identifier des priorités d'actions. Les partenaires ont mis en place deux appels à projets pour y répondre. Depuis 2019 et la première signature du contrat, deux appels à projets (aide financière directe) ont été mis en place :

- Aide aux projets de coopération professionnelle
- Soutien aux structures de développement de carrières d'artistes du secteur des musiques actuelles

Le contrat de filière 2019-2022 a permis d'aider 50 projets de toutes typologies engageant un fond de 600 000 euros.

CONCERTATION TERRITORIALE ET RÔLE DU PÔLE HAUTE FIDÉLITÉ EN RÉGION

HAUTE FIDÉLITÉ est partie prenante du contrat de filière depuis 2019, membre des comités techniques et stratégiques.

En étroite collaboration avec les signataires du présent contrat, HAUTE FIDÉLITÉ participe à l'animation de la démarche tout au long de l'année sous formes diverses (groupes de travail, contributions écrites, démarches d'observation...). HAUTE FIDÉLITÉ suit et facilite la réflexion et la mise en œuvre des mesures associées et des appels à projet, contribue à l'évaluation de la démarche et à la bonne information autour du contrat.

Ce rôle se décline en 6 missions et 15 actions :

- **Information** : rendez-vous individuels, temps d'information public, création d'un espace numérique dédié pour la région Hauts-de-France ;
- **Accompagnement** : accompagnement des projets avant dépôt, suivi des projets lauréats, assurer les dynamiques collectives ;
- **Participation aux instances** : participation aux comités techniques et stratégiques, création d'outils de suivi et de concertation ;
- **Production** : participation à la sélection des AAP existants, à leur adaptation, rédaction de nouveaux appels à projets et mesures associées ;
- **Communication** : communication à destination de la filière sur tous les supports du pôle ;
- **Concertation** : organisation de temps de concertation régionale, création d'un groupe de travail « contrat de filière », présentation des travaux issus des concertations et du groupe de travail.

DÉROULÉ DES RENCONTRES TERRITORIALES ET OBJECTIFS VISÉS

Les concertations organisées à Lille, Dunkerque, Amiens et Valenciennes ont permis de dresser un premier panorama des enjeux actuels auxquels fait face la filière des musiques actuelles en région.

Ces échanges ont non seulement mis en lumière des besoins communs et des problématiques spécifiques à différents segments de la filière, que ce soit au niveau des artistes, des structures ou encore des territoires, mais ils confirment également des tendances de fond que le pôle régional observe dans le cadre de ses études et différents espaces de concertation.

Ces éléments reflètent **une filière en pleine mutation, marquée par des bouleversements économiques, sociaux et technologiques**. Ils soulignent également **l'importance d'un accompagnement renforcé, de synergies territoriales, des déséquilibres entre les territoires ruraux et urbains**, d'une meilleure coordination entre les acteurs et les actrices et d'un besoin d'**adaptation aux enjeux contemporains, notamment numériques et environnementaux**.



CETTE PREMIÈRE SYNTHÈSE OFFRE UNE VISION TRANSVERSALE DES ATTENTES EXPRIMÉES PAR LES ACTEURS ET ACTRICES RÉGIONAUX ET DES TERRITOIRES. ELLE REPOSE SUR UNE REMONTÉE LA PLUS OBJECTIVE ET FIDÈLE POSSIBLE DES ÉCHANGES AYANT EU LIEU LORS DES RENCONTRES TERRITORIALES.

TOUTEFOIS, CES CONCERTATIONS SE SONT CONSTRUITES À PARTIR DES PRÉOCCUPATIONS DES ACTEURS ET ACTRICES PRÉSENT·ES, CE QUI PEUT EXPLIQUER QUE CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉ SOIENT MOINS REPRÉSENTÉS QUE D'AUTRES SI LEURS REPRÉSENTANT·ES N'ÉTAIENT PAS MOBILISÉ·ES. À CE STADE, AUCUN RENDEZ-VOUS N'A ÉTÉ ORGANISÉ DANS LE PAS-DE-CALAIS NI DANS L' AISNE. UN TEMPS DE CONCERTATION ÉTAIT PRÉVU À BEAUVAIS, DANS L'OISE, MAIS FAUT DE PARTICIPANT·E·S, IL A DÛ ÊTRE ANNULÉ. D'AUTRES TEMPS AURONT LIEU EN 2025, NOTAMMENT DANS LE CADRE DES RADARS, RENCONTRES TERRITORIALES ORGANISÉES PAR LE PÔLE RÉGIONAL, AFIN DE POURSUIVRE CETTE DYNAMIQUE ET D'ÉLARGIR LA REPRÉSENTATIVITÉ DES ÉCHANGES.

Il conviendrait également d'associer plus étroitement les différents partenaires du contrat de filière ainsi que les départements dans la communication autour de ces concertations territoriales. En effet, une mobilisation plus large et anticipée permettrait d'assurer une meilleure représentativité des acteur.ice.s concerné.e.s, d'élargir la diversité des points de vue et de renforcer l'impact des échanges sur les décisions stratégiques à venir.



DÉROULÉ DES RENCONTRES TERRITORIALES ET OBJECTIFS VISÉS

Cette première phase de concertation qui a eu lieu à Lille, Amiens Dunkerque et Valenciennes a réuni plus de soixante-dix acteurs et actrices représentant différents secteurs d'activité : Lieux d'enseignements, de pratiques et de formations, lieux de diffusion, festivals, associations locales, collectivités locales et territoriales, studios d'enregistrement, producteurs phonographiques et diffuseurs, tiers-lieux, Maisons des jeunes et de la culture, lieux pluridisciplinaires, radios...

SYNTHÈSE DES TEMPS DE CONCERTATION

Les temps de concertation, cadrés en ateliers et restitutions ont pour le moment fait ressortir 7 enjeux :

- › **L'accompagnement et la sécurisation des parcours professionnels**
- › **L'accompagnement et la sécurisation des parcours artistiques**
- › **La diffusion de l'émergence, un enjeu pour les artistes et les territoires**
- › **L'emploi et la mutualisation des compétences**
- › **L'adaptation aux évolutions technologiques et numériques**
- › **La coopération, la création de synergies sur les territoires**
- › **La transition écologique et la prise de conscience de l'impact environnemental du secteur**

Accompagnement et sécurisation des parcours professionnels



Les retours mettent en lumière la nécessité de renforcer l'accompagnement des acteurs et actrices du secteur, particulièrement celles et ceux en phase de structuration ou d'émergence.

Il y a un besoin croissant d'accompagnement pour les aider à développer leurs projets, structurer leurs activités et s'adapter aux défis numériques et écologiques.

L'enjeu majeur est de renforcer et de rendre cet accompagnement plus accessible, plus coordonné, plus visible et plus adapté aux évolutions du secteur.

Certaines actions existent déjà (aides numériques du contrat de filière, appui AFDAS, appui du pôle régional, formation Les Grandes Formes), ou sont en cours de formalisation en prenant l'exemple de ce qui se fait déjà dans d'autres régions (Transfert de Savoir-Faire). La pérennisation d'un dispositif de type Les Grandes Formes (Haute Fidélité) ou SODA (région Centre), articulant formation et accompagnement sur le long terme, paraîtrait pertinent.

Les acteurs et actrices présents font remonter :

- **Besoin de formation/accompagnement** pour développer les projets, mieux les structurer, être en phase avec les exigences de l'industrie de la musique
- **Besoin d'une ressource « humaine »** car malgré l'existence de music-hdf.org, les acteurs notent le besoin de personnes compétentes pour les accompagner dans le décryptage de l'information ;
- **Besoin de montée en compétence**, d'un meilleur accompagnement des structures émergentes, besoin de formations pour mieux comprendre l'écosystème et les enjeux ;
- **Importance de l'appel à projet « structuration professionnelle »** du contrat de filière pour accompagner la structuration et la professionnalisation des structures de développement ;
- **Adaptation aux nouveaux usages du numérique** – conséquences de l'IA sur nos métiers – besoin de formations adaptées ?

Accompagnement et sécurisation des parcours artistiques



L'accompagnement et la sécurisation des parcours artistiques constituent des enjeux majeurs pour la filière des musiques actuelles en Hauts-de-France. **Les artistes rencontrent de nombreuses difficultés pour pérenniser leurs carrières**, notamment en raison de la précarisation croissante de leurs conditions de travail.

L'inflation des coûts et la raréfaction des opportunités de diffusion contribuent à une stagnation des rémunérations et à une précarisation des musiciens et musiciennes. Les problématiques rencontrées sont multiples : les disparités territoriales qui limitent l'accès aux dispositifs d'accompagnement, peu nombreux et limités en nombre de places, la pérennisation des carrières d'artistes expérimentés, l'influence des nouvelles dynamiques économiques sur les producteurs locaux.

Ces défis soulignent la nécessité de **renforcer l'accompagnement** des artistes à travers des **formations adaptées et accessibles** sur le territoire régional, un accès à la ressource et à son décryptage facilité, une **meilleure lisibilité des dispositifs existants**, ainsi que la **création de synergies entre structures** d'enseignement et de formation, des lieux de diffusion et des structures de création.

Les acteurs et actrices présents font remonter :

- **Pérennisation des carrières d'artistes** : comment accompagner les artistes avec 20 ans d'expérience et des compétences variées dans un environnement en constante évolution ?
- **Inflation et précarisation** : les artistes souffrent d'un manque de dates entraînant une dégradation des conditions d'emploi et des rémunérations stagnantes. La majorité des musicien.ne.s doivent exercer d'autres activités pour subvenir à leurs besoins ;
- **Bypass des producteurs régionaux** : certaines structures de diffusion contournent les producteurs locaux en passant directement par les artistes ;
- **Renforcement de l'accompagnement** : besoin d'une meilleure information et d'un soutien accru pour les artistes très émergents et ceux en phase de structuration. Difficulté d'accéder aux dispositifs d'accompagnement et à la ressource ;
- **Formation des artistes** : nécessité d'une meilleure connaissance de l'écosystème musical, du cadre légal et des réalités professionnelles ;
- **Collaboration entre structures** : importance de créer des synergies entre différentes entités pour optimiser l'accompagnement des artistes ;
- **Manque de développeurs d'artistes** : certains territoires souffrent d'un manque de professionnels dédiés, ce qui limite le développement artistique local et favorise l'exode vers des pôles urbains ;
- **Synergies entre enseignement et filière** : besoin de créer des liens entre les lieux de formation (écoles de musique, conservatoires) et les lieux de diffusion pour mieux accompagner le parcours des musicien.ne.s.



Diffusion de l'émergence, un enjeu pour les artistes et les territoires



La diffusion des artistes émergent.es reste un défi majeur en région Hauts-de-France. Si l'accompagnement artistique est souvent soutenu, le **manque de débouché sur scène** limite leur professionnalisation, notamment hors de la métropole Lilloise, où les opportunités sont concentrées.

Les disparités territoriales, les changements dans les comportements des publics et les exigences écologiques complexifient davantage la promotion des talents régionaux. Par ailleurs, la méconnaissance, le manque de moyens des dispositifs comme le «GIP café culture» freinent leur utilisation.

Pour relever ces défis, il est crucial de **développer un écosystème de diffusion équilibré, favorisant la circulation des artistes sur tout le territoire** en les rendant plus visibles, et intégrant des initiatives locales, tout en répondant aux enjeux de féminisation, d'écologie et d'attractivité des lieux de diffusion.

Les acteurs et actrices présents font remonter :

- Problème de diffusion : « pas de débouché pour les artistes, alors pourquoi on les accompagne ? » ;
- Beaucoup de sollicitations des salles pour faire jouer des groupes de la Région (« avec une centaine de sollicitations par jour et 60 dates par an pour 2 groupes en moyenne sur scène, comment on fait ? - une salle de la région) – prise de risques en prenant en compte le changement de comportement des publics moins enclin à aller voir des concerts en salle ;
- Nécessité de promouvoir et d'accompagner davantage les artistes féminines – Difficulté de concilier écologie et féminisation des programmations : le recours à des artistes internationales peut rentrer en contradiction avec les objectifs de réduction de l'empreinte carbone ;
- Vrai changement sur l'achat de billetterie, changement de comportement des publics – difficulté à promouvoir les émergents ;
- Hyper concurrence sur la métropole Lilloise avec des structures de diffusion très variées, et à contrario, manque de lieux de diffusion et de possibilité de se produire et de s'exporter pour les artistes hors métropole ;
- Manque de lieux de diffusion sur l'ensemble du territoire pour que les artistes se produisent ;
- Favoriser la circulation des artistes en région et hors région ;

→ **FOCUS SUR LES PRATIQUES AMATEURS...**

Les pratiques amateurs, souvent sous-valorisées, jouent un rôle essentiel dans le tissu culturel local. Cependant, elles manquent de reconnaissance et d'accompagnement. Il existe une tension entre le besoin de structurer ces pratiques et la nécessité de les relier à l'écosystème professionnel, dans une logique de continuité de parcours. L'ancrage territorial de ces pratiques est aussi un point clé, particulièrement en dehors de la métropole Lilloise.

- La place des pratiques amateurs sur le territoire – comment mieux les accompagner (quelle place pour les pratiques amateurs dans un conservatoire ou une école de musique ?)
- Les fanfares et les harmonies ne sont pas valorisées en région alors que elles font partie du patrimoine

Emploi et mutualisation des compétences



Les défis de gestion de compétences et de la charge de travail sont omniprésents dans le secteur. Les professionnels, notamment ceux en charge de la production ou de l'accompagnement des artistes, sont confrontés à une **surcharge de tâches** et à une **fragmentation des ressources**.

La répartition et la mutualisation des compétences, notamment dans les zones moins dotées en structures, semble être un enjeu majeur pour renforcer l'équité et la solidité des parcours.

À ce titre, la filière reste très attentive aux travaux en cours portés par Filage concernant la création d'un **groupement d'employeur** culture en Hauts-de-France.

D'autres idées émergent, comme la possibilité de mettre en place une POEC (**Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective**) dans l'Aisne, porté par l'AFDAS et France Travail. Cela permettrait de créer des emplois spécialisés dans le domaine culturel en exploitant les ressources locales, tout en répondant aux difficultés rencontrées par les acteur.ice.s du secteur.

Les acteurs et actrices présents font remonter :

- Inflation des enjeux délégués aux équipes de professionnel.les entourant les artistes (producteur.ices. etc.), et surcharge de travail ;
- Répartition de la charge de travail pour répondre aux injonctions, à la polyactivité ou pluriactivité (« comment gérer sa musique, sa pratique instrumentale, sa com, sa recherche de date, ses finances, ses demandes de subvention, sa famille, son temps libre ») ;
- Difficulté à recruter sur certains territoires en particulier sur des métiers en tension (administration, production, technique...)

Adaptation aux évolutions technologiques et numériques



Les évolutions technologiques, en particulier **l'impact du numérique et de l'intelligence artificielle** sur la production et la consommation culturelle, sont une tendance de fond.

Il existe un besoin évident de **renforcer les compétences** numériques des acteurs pour leur permettre de mieux exploiter les nouvelles opportunités qu'offre la technologie, notamment pour la diffusion et la promotion des artistes.

Les acteurs et actrices présents font remonter :

- Le besoin de formation professionnelle : nouvelles compétences à acquérir pour mieux s'adapter aux nouvelles évolutions technologiques ;
- Le besoin d'adaptation aux nouvelles pratiques de consommation articulées autour du numérique ;
- La multiplicité des plateformes et des technologies : difficulté de s'adapter et de tirer profit des opportunités offertes par le numérique ;
- Les enjeux de diffusion et de valorisation des artistes : comment utiliser le numérique pour toucher un public plus large et promouvoir les artistes ?

La coopération et la création de synergies sur le territoire



La coopération entre les différentes parties prenantes du secteur (structures, institutions et professionnels) est un axe central.

Il y a un appel à **renforcer la coordination des efforts**, notamment dans le cadre du contrat de filière, mais aussi à créer des synergies entre les acteurs et actrices régionaux pour éviter la dispersion des initiatives et optimiser les ressources disponibles.

Cette nécessité de coopération ne se limite pas aux tensions géographiques entre la métropole et le reste de la région ; elle s'étant également à une meilleure articulation entre les différents segments des musiques actuelles.

Musique enregistrée, spectacle vivant, radios, agences de booking, labels, lieux d'enseignement et de transmission... autant d'acteur.ice.s qui évoluent parfois en parallèle alors que leurs enjeux sont souvent interdépendants. L'enjeu est donc de favoriser une transversalité accrue entre ces secteurs afin d'encourager des collaborations durables et une vision plus intégrée du développement de la filière.

Les acteurs et actrices présents font remonter :

- Le besoin de renforcer les synergies entre acteur.ice.s : faire en sorte que le contrat de filière soit mieux coordonner avec une gouvernance plus efficace ;
- Le manque de locaux ;
- Le besoin de renforcer les échanges, montée en compétence de pairs à pairs (type TSF...)
- Le manque de porosité entre les acteur.ice.s d'un même territoire (exemple écoles de musique et lieu de diffusion) ;
- Si le contrat de filière peut-il englober les enjeux transfrontalier ?
- Le besoin de mutualisation de matériel et locaux.

Transition écologique et prise de conscience environnementale



La transition écologique, **bien que perçue comme éloignée pour certain.es, émerge comme une préoccupation importante**. Les professionnel.les du secteur commencent à prendre conscience de l'impact environnemental de leurs activités, notamment en termes de déplacements, de consommation d'énergie, et de production de déchets. Cependant, les actions concrètes restent limitées, et l'accompagnement à cette transition en termes d'ingénierie et de moyens financiers est essentiel pour que le secteur s'adapte aux enjeux écologiques à venir (accompagnement à des mesures de réductions de dépenses énergétiques, isolation des bâtiments, transition vers du matériel écoresponsable, tournées vertueuses, fournisseurs locaux, mutualisation de matériel etc.). Les défis sont nombreux et urgents.

Ces axes montrent la diversité des défis rencontrés dans le secteur des musiques actuelles et dans le secteur culturel en Hauts-de-France. Ils révèlent également la nécessité de travailler sur plusieurs niveaux en parallèle, afin de répondre aux enjeux de structuration, de professionnalisation, de diffusion et de durabilité du secteur, y compris du point de vue économique.

Le contrat de filière, en tant qu'espace de concertation, doit pleinement intégrer la question des transitions en mettant en place des dispositifs, des appels à projets et des formations dédiés. Son rôle est de rendre visibles et accessibles les dynamiques d'accompagnement, afin de favoriser une approche collective et partagée plutôt qu'une mise en concurrence des acteurs. En structurant ces démarches et en valorisant les expérimentations, il peut contribuer à créer du commun et à impulser une transition harmonisée au sein de la filière.

Les acteurs et actrices présents font remonter :

- **Les professionnel.le.s et artistes présent.e.s considèrent pour la plupart la transition écologique comme éloignée de leurs préoccupations professionnelles, soit parce qu'il.elle.s ne savent pas comment avoir de prise dessus, soit parce qu'il.elle.s s'estiment déjà en ordre de marche sur le sujet, soit parce qu'ils considèrent que d'autres acteurs de la filière doivent prendre le sujet à bras le corps en tant que plus gros producteur.ices de carbone (ils visent les « gros » lieux de diffusion et festivals, gros producteur.ices de tournées) ;**
- **Une prise de conscience de l'impact environnemental du secteur et des impacts économiques potentiels sur les structures (revoir les déplacements, mesures sur la consommation énergétique des bâtiments...)** ;
- **Une prise de conscience sur le besoin de ralentir ;**
- **Une volonté d'améliorer les pratiques mais manque de leviers d'actions concrets ;**
- **L'importance de la collaboration avec les salles et les partenaires pour mettre en place des solutions.**

FINANCEMENT DU CONTRAT : ÉLARGISSEMENT À DE NOUVEAUX PARTENAIRES

Structurer durablement la filière régionale des musiques actuelles implique de dépasser les limites actuelles du contrat de filière et d'envisager des leviers complémentaires pour garantir son efficacité et son impact à long terme. Si cette démarche a permis d'instituer un cadre de coopération entre acteurs et partenaires publics, elle doit désormais s'inscrire dans une logique de consolidation et d'élargissement.

Bien que les concertations aient fait émerger un corpus d'attentes communes autour des enjeux identifiés – équilibre territorial, soutien à l'emploi, accompagnement des mutations du secteur – les niveaux de besoins et d'intervention varient considérablement selon les territoires. La structuration des écosystèmes locaux, la diversité des modèles économiques et le degré d'implication des collectivités façonnent des réalités très contrastées. Dès lors, il est essentiel d'adopter une approche adaptable, capable de prendre en compte ces spécificités sans diluer la cohérence d'ensemble du contrat.

SUR LES MOYENS FINANCIERS DU CONTRAT DE FILIÈRE

L'un des défis majeurs reste la contrainte budgétaire : avec une enveloppe limitée, le contrat de filière ne peut répondre à l'ensemble des besoins identifiés. Bien que précieux, le montant impose des choix stratégiques et contraint les possibilités d'innovation et d'intervention. La nécessité de prioriser certaines actions limite la capacité à répondre à l'ensemble des enjeux identifiés, alors même que la filière fait face à des transformations profondes qui nécessiteraient un cadre d'intervention plus ambitieux. À ce jour, tout nouveau dispositif signifierait l'arrêt d'un dispositif existant. Pour garantir un réel impact, il devient essentiel d'explorer des moyens de renforcer cette capacité financière, que ce soit par l'élargissement du cercle des contributeurs publics ou privés, la mobilisation de dispositifs complémentaires ou la création de synergies avec les outils de droit commun.

L'étude DEFMA (Diagnostic Emploi-Formation dans les Musiques Actuelles) est un bon exemple de projet issu d'une concertation dans le cadre du contrat de filière incluant différents partenaires avec au final des participations financières provenant d'autres services de l'État (DREETS) et de la Région (Emploi/formation) mais aussi de l'AFDAS.

Aussi, une articulation plus fine avec les dispositifs de droits commun des partenaires (Région et DRAC au premier chef) apparaît essentiel pour maximiser les synergies et éviter les doublons, tout en garantissant un accès équitable aux ressources. En outre, le contrat de filière doit également permettre une réflexion constructive sur les politiques publiques existantes en faveur du secteur. Il est nécessaire d'évaluer leur efficacité et de potentiellement en ajuster la trajectoire en fonction des enjeux révélés, que ce soit au travers des études spécifiques, des concertations entre acteurs ou des échanges avec les collectivités. Ce processus d'adaptation et de concertation permanente doit contribuer à la pertinence et à l'efficacité des interventions à venir.

SUR L'OUVERTURE À D'AUTRES PARTENAIRES

L'inclusion de nouveaux partenaires publics – intercommunalités, collectivités locales ou autres institutions territoriales – dans le périmètre du contrat de filière pourrait renforcer son ancrage territorial et répondre aux réalités locales. Plutôt qu'une intégration systématique à la gouvernance, des formes souples de participation pourraient être envisagées : concertation élargie, co-financement ciblé ou encore appels à projets territorialisés.

Dans cette perspective, le contrat de filière doit évoluer vers un cadre plus structurant, à la fois catalyseur de nouvelles coopérations et outil stratégique pour renforcer la filière régionale. L'enjeu est d'assurer une montée en puissance progressive, articulant soutien financier, accompagnement et mise en réseau afin d'offrir aux acteurs et actrices des musiques actuelles des conditions pérennes de développement, en phase avec les mutations du secteur.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES 2025

En 2025, la stratégie du contrat de filière devra conjuguer pérennisation des dispositifs structurants et développement de nouvelles dynamiques adaptées aux enjeux identifiés, et mobilisation de nouveaux partenaires financiers.

1 La mise en œuvre et la consolidation des appels à projets existants et en préparation :

- Lancement d'un dispositif de Transfert de Savoir-Faire pour renforcer la transmission et la montée en compétences entre acteurs
- Le maintien de l'appel à projet « soutien aux structures de développement de carrières d'artistes du secteur des musiques actuelles »

2 Une reconduction « adaptée » de l'appel à projet « Coopération professionnelle » :

Une reconduction « adaptée » est proposée en l'orientant vers des enjeux identifiés lors des concertations territoriales. Une attention particulière serait ainsi portée aux projets répondant aux priorités suivantes :

Renforcer les actions liées à la transition écologique : il apparaît nécessaire de doter la filière régionale de moyens financiers pour accélérer les innovations et expérimentations en cours, dont certaines émergent déjà avec des ressources limitées, à la charge des acteurs. Ces initiatives constituent un levier essentiel pour l'adaptation du secteur et pour contribuer à sa robustesse. Si le CNM dispose bien d'un appel à projet dédié, il conviendrait que le financement des actions, pour avoir un véritable effet levier sur la filière régionale, ne repose pas uniquement sur la discrétion des acteurs financés par le CNM. Il est essentiel que ces financements s'inscrivent dans une démarche collective à fort potentiel de répliquabilité, portée par le contrat de filière, afin de garantir un impact structurant et durable à l'échelle régionale.

Renforcer les liens avec les habitantes : cet enjeu est un axe de la politique du ministère notamment dans le cadre du Plan Mieux Produire Mieux Diffuser et du plan ruralité. Il constitue également un axe fort de la nouvelle politique régionale. Le soutien à des projets d'actions culturelles orientés vers les habitant.e.s du territoire doit permettre de renforcer l'ancrage territorial des acteur.ice.s et l'accessibilité aux musiques actuelles. Une attention particulière devra être portée aux territoires moins dotés et plus isolés, sans exclure pour autant d'autres dynamiques locales pertinentes.

Développer des synergies entre structures d'enseignement et filière professionnelle :

Le lien entre les conservatoires, les écoles de musique et les acteur.ice.s des musiques actuelles mérite d'être exploré comme un axe de coopération structurant. Il s'agit non seulement de mieux accompagner les artistes dès leur formation, mais aussi de leur offrir une meilleure connaissance du secteur et des réalités professionnelles. Les écoles de musique et les conservatoires constituent un maillage essentiel dans les territoires, avec un rôle clé en tant que points d'appui et relais pour la profession. Ce maillage permet d'aller plus en profondeur dans les territoires et d'ancrer la filière musicale au sein des dynamiques locales. Par ailleurs, cette coopération ouvre la voie à des actions croisées entre la pratique instrumentale, qu'elle soit amateur/loisir ou orientée vers une perspective professionnelle, et les enjeux du secteur des musiques actuelles. Le développement de ces synergies constituerait une opportunité pour mieux relier la formation musicale à la réalité du marché et renforcer ainsi l'insertion professionnelle des musicien.ne.s.

Ces axes constituent des repères stratégiques, ils ne sont pas exclusifs et ne doivent pas restreindre le champ des coopérations possibles. L'enjeu est avant tout d'assurer une meilleure visibilité des actions soutenues auprès des partenaires locaux et régionaux afin de favoriser leur pérennisation et d'anticiper d'éventuels relais de financement. Ce cadre vise ainsi à renforcer l'impact de l'appel à projet Coopération en le rendant plus réactif aux besoins du secteur, tout en clarifiant ses objectifs pour les acteurs et actrices concerné.es.

Il est aussi primordial d'éviter de créer, à rebours des intentions initiales, des opportunités qui viendraient déséquilibrer la filière. D'où l'importance d'un cadre précis pour le financement des projets, sous la houlette du contrat de filière, afin que ces expérimentations participent réellement à une meilleure structuration du secteur et des territoires. Il y a ici une double responsabilité : celle des porteur.euse.s de projets, mais aussi celle du cadre contractuel qui doit veiller à une cohérence d'ensemble et à l'impact à long terme des initiatives soutenues.

UNE QUESTION EN SUSPENS

VERS UN ACCOMPAGNEMENT PLUS STRUCTURÉ DES ARTISTES ?

Malgré les efforts de nombreuses salles, associations et structures sur le territoire qui proposent des rencontres, des journées d'information, des formations et des conseils, un sentiment de frustration persiste chez une grande majorité de musicien.ne.s. En effet, bien que ces initiatives soient précieuses, le sentiment qu'elles soient réservées à une petite partie des musicien.nes persiste, laissant une grande majorité en dehors des dispositifs.

Cela peut résulter d'un manque de visibilité des actions, mais aussi d'une évolution du secteur qui s'est professionnalisé, au détriment de sa vocation initiale d'intérêt général et d'éducation populaire.

Ce constat a été largement exprimé lors des concertations et différentes rencontres professionnelles et reste un enjeu majeur : l'accès à la ressource, à la formation et aux dispositifs d'accompagnement doit être mieux structuré, élargi et mieux coordonné sur l'ensemble du territoire. En parallèle, plusieurs projets et réflexions sont en cours qui méritent une attention particulière, car ils revêtent un intérêt régional, voire national. Des initiatives comme le projet sur l'artiste et l'action culturelle porté par l'ARA, Le Grand Mix et La Lune des Pirates sont des exemples concrets de cette dynamique.

Il est essentiel de prendre en compte les conditions d'exercice du métier d'artiste, notamment dans un marché mondialisé, où la concurrence et les pressions économiques sont fortes. Cette réalité complique la carrière des artistes émergents, notamment en termes de viabilité économique, visibilité et accès aux ressources. Le soutien à leur santé physique et mentale, l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'à leur autonomie économique et aux opportunités de développement, est crucial dans ce contexte et rejoint nombre de préoccupations exprimées à maintes reprises par les musicien.ne.s. Il conviendrait de porter une attention particulière à tout projet qui s'intéresserait à cette problématique.

3 La création d'un dispositif ambitieux de diffusion dédié aux territoires

Un travail concerté sera mené jusqu'en juin 2025 pour construire un dispositif structurant dédié aux territoires, avec une mise en œuvre prévue en 2026. Ce programme poursuivra cinq enjeux clés :

- Un enjeu de soutien à l'émergence et à l'emploi artistique régional ;
- Un enjeu économique en soutenant les artistes et les producteurs régionaux ;
- Un enjeu de diffusion au plus près des territoires et des habitants, par l'essaimage d'une programmation tout au long de l'année ;
- Un enjeu de visibilité et de circulation de la création régionale dans sa plus grande diversité et de montée en compétence des projets par la scène ;
- Un enjeu de visibilité de la variété de l'écosystème de diffusion sur l'ensemble du territoire régional.

Ce projet nécessite du temps de travail et de concertation, afin d'assurer une approche ambitieuse et adaptée aux réalités du terrain

4 L'attention portée aux dynamiques de structuration autour de l'emploi, de la formation et de l'accompagnement

L'emploi, la formation et l'accompagnement sont des enjeux majeurs pour la filière des musiques actuelles, notamment face au manque de certaines compétences, aux difficultés de recrutement sur certains territoires et aux défis de pérennisation des emplois. Pour y répondre, plusieurs initiatives structurantes sont en cours :

- Le projet DEFMA (Diagnostic Emploi Formation Musiques Actuelles) porté par le pôle HAUTE FIDÉLITÉ et financé par la DREETS, la Région Hauts-de-France et l'AFDAS, afin d'identifier les manques et les besoins en matière de formation professionnelle en région Hauts-de-France. Une feuille de route et des propositions claires sont attendues ;
- La préfiguration d'un groupement d'employeurs culturels, menée par la coopérative FILAGE, pour structurer de nouvelles formes d'emplois partagés ;
- Une réflexion pilotée par l'AFDAS et France Travail, à laquelle est associée HAUTE FIDÉLITÉ, sur la mise en place d'une POEC (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective) dans l'Aisne, afin de pallier les difficultés de recrutement dans le secteur culturel.

Le contrat de filière Hauts-de-France devra suivre de près les avancées de ces travaux ainsi que leurs conclusions attendues début 2026.

5 Une réflexion à porter sur la place de la musique dans les politiques régionales ICC

Les concertations ont révélé une diversité d'enjeux propres à la filière musicale, mais la question de son intégration dans les politiques régionales des Industries Culturelles et Créatives (ICC) n'a été abordée que de manière transversale, sans faire l'objet d'un débat approfondi. Pourtant les ICC représentent un levier économique et culturel majeur.

Selon le ministère de la Culture, elles regroupent des secteurs clés comme l'architecture, le livre, le cinéma, la musique, l'audiovisuel, le jeu vidéo ou encore le spectacle vivant, et génèrent 640 000 emplois ainsi qu'un chiffre d'affaires de 91 milliards d'euros en 2021.

Les dynamiques créatives sont interconnectées – musique, cinéma, gaming et réalité virtuelle étant intrinsèquement liés – la musique ne figure pas parmi les priorités des stratégies régionales en matière d'ICC.

À titre d'exemple, la Région Hauts-de-France concentre actuellement ses politiques ICC sur le cinéma, l'audiovisuel et l'image animée, en prenant en compte une petite part seulement de la musique dans cet échiquier avec Music-tech porté par Plaine Images avec une vision essentiellement orientée sur le high-tech et sur le soutien aux start-up. Cette absence d'intégration est en décalage avec les réalités du secteur.

Pour rester compétitives dans un marché mondialisé et hyperconcurrentiel, les entreprises musicales, en grande majorité des PME, ont besoin d'un ancrage régional plus fort, d'une reconnaissance accrue et d'une meilleure intégration aux stratégies économiques et culturelles territoriales. L'enjeu est à la fois national et local : il s'agit d'éviter que la filière musicale soit marginalisée au sein des ICC et garantir que les politiques publiques prennent en compte ses spécificités et ses potentialités en matière d'innovation, de création et de rayonnement.

UN INVESTISSEMENT D'AVENIR POUR LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

L'économie de la musique est dominante dans le spectacle vivant et figure parmi les secteurs les plus dynamiques des ICC. Sa croissance en termes d'effectifs salariés et de chiffre d'affaire est plus soutenue que la majorité des autres secteurs des ICC, ce qui en fait un levier stratégique pour les politiques publiques.

Intégrer pleinement la filière musicale dans les stratégies régionales des ICC constituerait un investissement d'avenir, répondant à plusieurs enjeux majeurs :

- **SYNERGIES ET EFFICACITÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES :**

- Renforcer l'articulation entre musique, cinéma, jeux vidéo, animation pour une approche transversale des ICC ;
- Accroître la collaboration avec des écosystèmes innovants comme Plaine Image (structure adhérente du pôle régional Haute Fidélité). Le pôle fait partie du consortium XPICC pour la création d'un pôle d'excellence dédié aux ICC ;
- Développer une politique de soutien adaptée aux spécificités du secteur musical, notamment en matière d'export et d'innovation.

- **ATTRACTIVITÉ, RAYONNEMENT ET COMPÉTITIVITÉ :**

- Positionner la Région Hauts-de-France comme un pôle d'excellence des ICC, intégrant pleinement la musique dans ses stratégies économiques et culturelles ;
- Favoriser l'émergence de formations et d'incubateurs pour adapter les producteurs (live, producteurs phonographiques, éditeurs...) aux évolutions et aux exigences du marché et des nouvelles technologies ;
- Assurer une meilleure reconnaissance de la filière musicale dans les dispositifs d'accompagnement économique et d'innovation.